



Séance du 19 novembre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence
sous la coordination de **Julie d'Andurain** et **Dominique Barjot**
présidée par **Marc Aicardi de Saint-Paul**

« Le Second Empire et la politique coloniale »

La question d'Extrême-Orient : l'Asie et la France. Le « moment Second Empire »

Jean-François Klein, Professeur à l'Université de Bretagne-Sud ; Membre correspondant -
ASOM

**Aux origines. La question d'Extrême-Orient : rivalités impériales franco-britanniques en
Asie orientale**

Si le traité de 1763 qui met un terme à la Guerre de Sept ans ruine les espoirs de Duplex de bâtir un empire français dans les Indes Orientales, au sortir des guerres napoléoniennes la France ne possède plus en Asie que des confettis. Entre 1799 et 1811, ses derniers espoirs de contrebalancer sur place la montée en puissance britannique se sont envolés. Son allié du Mysore est tombé et elle ne contrôle plus dans les Indes que cinq comptoirs, tous désarmés par les Anglais ; elle a perdu l'île de France et Port-Louis, le meilleur mouillage de l'océan Indien ; sans compter Ceylan et les Indes néerlandaises qui, depuis 1795, étaient passés sous influence française alors que Louis Bonaparte, le père de Louis-Napoléon, régnait sur la Hollande et ce qui lui restait de ses possessions ultramarines, notamment javanaises tenues par le général de fer, Herman Willem Daendels. En 1815, en Asie, le trident de Neptune est désormais entre les mains d'Albion. Au contraire des Français, la Grande-Bretagne sécurise progressivement la route entre Calcutta et Canton. Londres appuie sa puissance sur son relais marchand, l'*East Indian Company (EIC)* – jusqu'à ce que la révolte des Cipayes de 1857-1858 ne marque la fin de celle-ci au profit de la Couronne. Persuadé de l'importance des Indes, joyaux de la Couronne, Londres et Calcutta commencent une campagne de sécurisation progressive des routes maritimes et de conquêtes en glaciés défensif. C'est ce qui conduit Londres à se doter d'un vaste empire thalassocratique qui, à terme, fait de l'océan Indien une « *mare britannica* » et de la Chine une myriade de concessions qui sont autant de possessions informelles ouvertes peu à peu au rythme des canonnières, un empire ses capitaux dominant d'informelle façon jusque dans la seconde partie du XX^e siècle. Sans compter un entre-deux impérial formé par les territoires acquis progressivement en Asie du Sud-Est autour de Singapour, relais essentiel entre les ports indiens et Shanghai, d'abord les Straits Settlements (Penang, Malacca, Singapour) et la Birmanie puis peu à peu en Malaisie et sur l'île de Bornéo, notamment au Sarawak. Une région maritime où l'*Indirect Rule*, le protectorat, domine.

L'hyperpuissance anglaise marque aussi l'amoindrissement des grands *emporium* d'Asie au profit des ports coloniaux et celle des marchands autochtones, de plus en plus ravalés au rang d'agents subalternes, de simples intermédiaires pour le compte des compagnies à



chartes puis des compagnies de commerce et de navigation privées. Ces mutations marquent l'avènement d'un nouvel ordre économique dominé par l'Europe et les Etats-Unis et où aux comptoirs des anciennes compagnies à chartes, succède la colonisation sous des formes directes, indirectes et informelles. A l'enchevêtrement des anciens réseaux marchands asiatiques et occidentaux de la mer de Chine se superpose un système dominant d'échanges triangulaires entre l'Angleterre, l'Inde et la Chine dont la gouvernance est désormais à Londres et donc la City est la tête.

La France, au contraire de sa rivale, n'a plus guère de possessions en Asie. L'aide militaire fournie par Pondichéry, des officiers de Marine et M^{Bf} Pigneau de Behaine à la fin du XVIII^e siècle a permis en Cochinchine à Nguyễn Anh de vaincre les frères Tây Sơn et d'unifier le pays de la frontière de Chine aux bouches du Mékong. La nouvelle dynastie des Nguyễn met fin, momentanément, à deux siècles de guerres civiles entre les seigneuries du Nord et du Sud. Cependant, au prix d'une révolution de dix-sept ans qui mobilise toutes les forces vietnamiennes, les Nguyễn doivent encore affirmer leur légitimité d'autant que la Chine, puissance tutélaire auquel le royaume verse tribut, refuse au nouveau souverain, qui prend le nom de règne de Gia Long (1802-1820), le nom de « Việt Nam » pour désigner son royaume. La cour des Qing impose celui de « Đại Nam » (« Grand Sud », sous-entendu vietnamien), appellation officielle du pays jusqu'au 2 septembre 1945, date de la proclamation de l'Indépendance par Hồ Chí Minh. La nouvelle dynastie des Nguyễn (1802-1945), installée au centre du pays – en Annam (*Bắc Bộ*) – dans la ville de Huế, accueille un temps des officiers français venus prêter main-forte à l'armée vietnamienne auxquels ils apportent les techniques les plus modernes de fortification mais, aussi, le développement d'une petite marine de guerre allant jusqu'à la fabrication de corvettes. Certains d'entre eux reçoivent des grades mandarinaux élevés, à l'instar de Philippe Vanier, Jean-Baptiste Chaigneau ou l'ingénieur du Génie Olivier de Puymanel qui bâtit nombre de citadelles « à la Vauban ». Le pouvoir vietnamien aux mains de Gia Long, ces officiers, souvent Lorientais, jouent, dans la décennie 1820, un rôle déterminant dans la reprise des échanges commerciaux avec la France aux lendemains du traité de Vienne. Ceux-ci sont alors dominés par les armateurs bordelais comme Pierre Balguerie-Stuttenberg (1778-1925) dont les navires convoient quelques missionnaires et le consul de France en poste à Tourane (actuelle Đà Nẵng). De fait, et jusqu'en 1830, la France est le seul pays représenté diplomatiquement dans le royaume du Đại Nam. Cependant, l'empereur Minh Mạng (1820-1841), fils et successeur de Gia Long, ne sent pas lié aux Français. D'autant que la poussée impériale occidentale se fait sentir dans la péninsule. En 1826, l'empire birman, l'un des plus puissants de la région, a été vaincu par les troupes de l'*East India Company* avant qu'elle n'use en 1833 de la politique de la canonniers dans le sud du royaume du Siam. Souhaitant réformer en profondeur son royaume et asseoir la légitimité de la nouvelle dynastie, Minh Mạng instaure un néoconfucianisme orthodoxe calqué sur celui de la cour mandchoue des Qing de Pékin. Percevant, comme d'ailleurs partout en Extrême-Orient, les catholiques comme une 5^{ème} colonne des puissances occidentales, il ne lui accorde, comme en Chine, en Corée, au Japon ou au Siam, aucune place. D'autant que ceux-ci réfutent le culte des ancêtres, l'un des piliers du rapport de l'homme vietnamien avec le pouvoir impérial. Le temps des persécutions commence alors que le pays se replie sur lui-même, la nouvelle dynastie devant écraser de nombreuses rébellions – pas moins de 6 par an jusqu'en 1858 – luttant tant faire que



se peut contre ses ennemis de l'intérieur. En 1822 des missions britanniques et américaines cherchent, en vain, à y établir une représentation diplomatique et un poste consulaire. Même les Français qui avaient su bâtir une relation privilégiée sont évincés : en 1824, Philippe Vanier et Jean-Baptiste Chaigneau sont invités à quitter le royaume. Cinq ans plus tard, le neveu de ce dernier, Eugène Chaigneau en raison d'une détente avec les Vietnamiens réussit à se faire nommer vice-consul de France à Tourane. Mis à l'écart et victime des moqueries de l'administration mandarinale, il est rapatrié par un navire bordelais en 1832. Dès lors, la France n'a plus un seul point d'appui en mer de Chine méridionale, seulement deux postes consulaires, l'un ouvert en 1835 à Manille et l'autre, à Singapour, occupé de 1840 à 1845 par l'infortuné Chaigneau alors qu'en mer de Chine septentrionale fait rage la première Guerre de l'Opium (1839-1842) qui oppose les Qing aux Britanniques et aux Américains. Londres établit sa suprématie à l'est de Malacca et ouvre cinq ports chinois au commerce international. La monarchie de Juillet, qui a envoyé sur place des observateurs, comprend l'intérêt stratégique et économique de l'ouverture de la Chine dont le marché intérieur fort de 300 millions d'habitants fait fantasmer les industriels européens qui rêvent de débouchés.

Signe des temps qui changent, une Station navale des mers de Chine dépendant de la Division navale de l'océan Indien est pensée dès 1840 par Adolphe Thiers alors que les tensions avec Londres sont vives autour de la question d'Orient. Peu après la ratification du traité de Nankin (1842) auxquels les marins français assistent, le saint-simonien Prosper Enfantin fonde la première « Société pour l'étude du percement du canal de Suez ». L'année suivante, en 1843, Guizot développe devant la Chambre un ambitieux programme de points d'appuis chargés de jalonner de bases françaises de l'Atlantique sud jusqu'à Canton et, au-delà, Shanghai et il fait instaurer une Station navale permanente des mers de Chine, forte « de deux frégates et trois ou quatre petits bâtiments sous les ordres d'un contre-amiral » (Battesti). La Royale fait ainsi flotter le tricolore sur une mer dominée par Albion. La même année, une mission diplomatique et commerciale est envoyée en Chine pour négocier un traité similaire à celui obtenu par les Anglais en 1842 et les Américains en 1843. Le 3 juillet 1844, le ministre plénipotentiaire français, Théodose de Lagrenée, négocie à Whampoa (Huangpu) peu après les Américains le premier traité franco-chinois qui obtient les mêmes droits que les anglo-saxons, donne la possibilité d'importer depuis les ports ouverts des coolies, main-d'œuvre sous contrat, destinés aux îles à sucre pour pallier le manque de main-d'œuvre. Le 28 décembre 1844, Lagrenée négocie avec les Chinois un édit de tolérance envers tous les missionnaires chrétiens, catholiques mais, aussi, protestants. Moins présents en Chine sur le plan commercial, les Français souhaitent ainsi compenser leur manque d'influence par le biais religieux et, parallèlement, contrôler tout développement missionnaire protestant qui, comme c'est déjà le cas dans le Pacifique et à Madagascar, peut, le cas échéant servir de cheval de Troyes spirituel aux Anglo-Saxons, qu'ils soient Britanniques ou Américains. Parallèlement, pour les Chinois, la question religieuse est d'importance. Hors de question de la confier à l'Angleterre, son plus dangereux adversaire ou aux Américains dont les intérêts et les navires en Chine sont nombreux. Quant à la France quasi absente des mers de Chine, elle ne semble



pas présenter de grand danger. Ainsi, en négociant avec la nation estimée comme la plus faible, la Cour impériale croit pouvoir contrôler le péril chrétien. Si le traité ne reconnaît pas explicitement le protectorat de la France, c'est pourtant la seule qui a obtenu, de fait, des autorités chinoises la reconnaissance d'une certaine liberté religieuse. Pour les Français, c'est une véritable aubaine, d'autant que les droits obtenus, donc ceux d'extraterritorialité, touchent par extension les missionnaires qui relèvent dès lors de la juridiction des consuls français qui sont établis dans les concessions.

La circulation des Occidentaux, interdites hors des ports ouverts, était tacitement reconnue par l'article 23 du traité : tout Français pris et arrêté devait être ramené sain et sauf au consulat français le plus proche. Cependant, la situation des chrétiens chinois restait inchangée, la religion du Christ y restait proscrite. Dans une lecture européo-centrée, les Français lisent dans la relation tributaire qui unit la Chine à ses voisins coréens et vietnamiens, un lien de vassalité. Puisqu'en Chine les missionnaires sont désormais protégés par l'extraterritorialité, ils estiment qu'il en va de même dans le royaume de Choseon (Corée) et au Đai Nam. Sauf que la relation tributaire n'inclue pas les mêmes relations qu'entre suzerain et vassal et que les rois coréens et vietnamiens font ce qu'ils souhaitent sur leur propre territoire. Parallèlement à ce temps de négociations diplomatiques et d'études du marché chinois par les délégués de chambres de commerce envoyés sur place par Guizot, le second de l'amiral Cécille qui commande la Station navale des mers de Chine, le commandant Rigault de Genouilly, est chargé de trouver un point d'appui français en mer de Chine. Une de ses missions consiste à dresser une carte hydrographique des côtes d'Annam et de trouver dans l'archipel des Condore, au large de Saigon, une île qui deviendrait le « Singapour français ». Après les échecs d'implantation à Basilan (dans la mer des Sûlû, au sud des Philippines, ce qui déclenche de vives tensions avec Madrid) puis dans le royaume des Ryūkyū (actuel Okinawa) en s'appuyant sur le Père Forcade des Missions étrangères de Paris mais aussi en Corée où les baleiniers français cherchent un port d'attache pour débarquer lors de campagnes qu'ils mènent désormais dans le Pacifique nord et qui excèdent trois ans de mer. C'est ainsi que contraints et forcés, les Français tournent les yeux vers les côtes indochinoises. Contraint car Guizot, bien conseillé, est persuadé qu'une implantation minimale y tournerait à l'occupation territoriale, les Vietnamiens refusant de céder un pouce de leur territoire. Or Paris ne souhaite qu'un point d'appui, une concession ou, mieux, un îlot à la manière de Penang, Hong Kong ou Singapour.

Parallèlement, dans les années 1830-1840, les massacres anti-chrétiens – et de missionnaires – redoublent d'intensité en Corée comme au Đai Nam, notamment depuis sous le règne de l'empereur Thiệu Trị (1841-1847). Les Français veulent, au nom de leurs liens tributaires avec Pékin, imposer les mêmes règles que celles ratifiées en Chine à Whampoa par Lagrenée qui protègent les missionnaires. Paris somme ainsi le gouvernement coréen du meurtre en 1845 de trois missionnaires, dont M^{gr} de Ferréol, le vicaire apostolique. Depuis 1839, la cour de Choseon



(actuelle Séoul) avait en effet décidé, comme en Chine et au Đai Nam, d'éradiquer le christianisme considéré comme une « doctrine perverse ». En 1846, à la demande de Paris, le vice-amiral Jean-Baptiste Cécille fait remettre au gouvernement coréen une demande d'explication et annonce revenir l'année suivante, en 1847, pour obtenir une réponse. La même démarche est entreprise aussi auprès de la cour de Hué. C'est le successeur de Cécille, le capitaine de vaisseau Lapierre et son second, Rigault de Genouilly, qui règlent ces affaires. Ils arrivent d'abord au Đai Nam et le 15 avril 1847, ils font bombarder les forts de Tourane et détruisent la flotte vietnamienne née de la collaboration franco-vietnamienne des décennies précédentes. Quelques mois plus tard, la politique de la canonnière devait s'appliquer

À la Corée mais, le 10 août 1847, leurs deux frégates s'échouent au large de l'île coréenne de Singsang. Rodomontade ou ne mesurant pas la détermination française, la cour de Choseon fait alors valoir sa pleine souveraineté et que l'exécution des missionnaires est légitime car ils jugent que l'apostolat est condamné et considéré comme un véritable crime. Ce à quoi Lapierre, se basant sur l'article 23 de la convention de Whampoa, répond « *Si, à l'avenir, un Français est arrêté en Corée, on devra le renvoyer à Peiking ; en agissant autrement on s'exposerait aux plus grands malheurs.* » Ces deux réponses très fermes à l'encontre du Đai Nam et de la Corée démontrent que le gouvernement de Louis-Philippe utilise autant faire que possible la question religieuse comme moyen de pression. Cependant, la révolution de février 1848 met un terme à ces opérations. D'autant qu'en 1850, en Corée, un nouveau souverain Cheolijong se montre plus tolérant et le nombre de convertis augmente rapidement. Dans les faits, la Seconde République, y compris sous le gouvernement du Prince-Président, abandonne un temps les questions extrême-orientales. Après le coup d'Etat et le nouveau régime impérial consolidé, que les tensions avec les Russes augmentent et que les rapprochements avec Londres se font plus actifs et que les nécessités économiques envers l'Asie augmentent du fait de la crise de la pébrine qui ravage la sériciculture française depuis 1847 et s'étend peu à peu au bassin méditerranéen, elle revient sur le devant de la scène et s'insère dans un projet de politique globale.

Le moment « Asie du Second Empire » : faire feu de tout bois ?

Sous le Second Empire, les armateurs bordelais et marseillais, les négociants de coton havrais, les soyeux lyonnais et stéphanois, la Marine ainsi que le parti clérical, font de nouveau pression. En 1851, des évêques français établis à Shanghai écrivent au Prince-Président, Louis-Napoléon Bonaparte, pour le prier d'assurer et de renforcer la protection des missions en Chine. Par ailleurs, les diplomates occidentaux exigent d'avoir à faire à un ministère des affaires étrangères chinois qui n'existe pas et qui rend très compliqué toutes les communications trans-étatiques. C'est d'autant plus compliqué pour la France que les missionnaires ont encore la vie dure à l'intérieur de l'Empire des Qing. Un empire ravagé par la guerre civile, en proie à nombre de révoltes concomitantes dont la plus violente est celle des Tai Ping (1851-1864), mais des troubles éclatent aussi chez les Nian du Nord, les Ouïgours (1851-1868) et chez les thais musulmans du Sud, les Panthay (1853-1873) principalement basés au Yunnan. La monarchie mandchoue affaiblie doit faire front de toute part et cède toujours



davantage aux Européens. De plus, si Pékin accorde un début de protection aux missionnaires, ceux-ci sont parfois violemment pris à parti dans les régions où les rebelles l'ont emporté sur les bannières impériales. Des communautés chrétiennes entières sont massacrées, notamment par les Tai Ping.

Paris et Londres qui se sont progressivement rapprochés dans le cadre de la Guerre de Crimée (1853-1856) pour contrer l'emprise russe sur l'empire ottoman, continuent leurs stratégies respectives en Extrême-Orient. Ainsi, en 1853, l'*East India Compagny*, inquiétée par la présence de conseillers français à la cour birmane d'Ava occupent toute la Basse-Birmanie. Rangoon, situé au débouché du fleuve Irrawaddy dont les Britanniques savent qu'il remonte jusqu'au Yunnan chinois, devient une capitale coloniale et commerciale parmi les plus moderne de toute l'Asie alors qu'au même moment, le Commodore américain Perry ouvre le Japon des Tokugawa aux appétits occidentaux. Deux ans plus tard, Sir John Bowring négocie à Bangkok en 1855 un traité commercial qui ouvre le Siam au commerce international et obtient pour l'Angleterre des droits similaires à ceux obtenus en Chine. L'année suivante, le consul Charles de Montigny, ancien secrétaire de Théodose de Lagrené en 1844, est envoyé comme consul de France à Shanghai. Sur le chemin qui le mène en Chine, il est chargé par Napoléon III d'obtenir du roi siamois Mongkut (Rama IV) les mêmes avantages que ceux obtenus par Bowring. La France attend beaucoup de ce souverain éveillé à l'Occident d'autant que, durant sa jeunesse monacale, le futur souverain s'était lié d'amitié avec un missionnaire français, Jean-Baptiste Pallegoix, devenu, entre temps, vicaire apostolique des MEP à Siam, alors que Mongkut accédait au trône en 1851. Si Montigny obtient du souverain siamois un édit de tolérance envers le catholicisme proscrit depuis Louis XIV, en revanche il se voit essuyer un refus cinglant lorsqu'il évoque un éventuel entretien avec le souverain khmer Anh Duong qui avait fait savoir discrètement à Napoléon III par l'intermédiaire de M^{gr} Miche vicaire apostolique du Cambodge, qu'il souhaite ouvrir des relations diplomatiques avec les Français. Or, le petit royaume du Cambodge est considéré par Bangkok comme faisant partie du royaume mandala siamois et, dans la réalité, il est devenu depuis 1844 un condominium siamo-vietnamien : le sud du royaume dépend de Hué tandis que le nord de Bangkok. Rama IV qui a déjà vu tomber toute la Basse-Birmanie voisine sous les coups des Anglais ne souhaite pas voir son royaume cerné par une autre puissance occidentale qu'il ne pourrait maîtriser. Il refuse donc, à raison, toute immixtion française dans les affaires cambodgiennes.

Après cette demi-victoire, Montigny a été aussi chargé par Drouyn de Lhuis, de transmettre au souverain vietnamien Tũ-Đũc (1847-1883), un *ultimatum* de l'Empereur des Français. Napoléon III exige en effet, au nom d'un droit d'ingérence que l'on qualifierait aujourd'hui d'humanitaire (ce qu'il affirma pour légitimer l'expédition de Syrie en 1860), que cessent immédiatement les persécutions contre les chrétiens, perçus en Annam comme des ennemis de l'intérieur. Sans quoi, en vertu du traité de 1844 avec la Chine dont l'Annam est tributaire et qui accorde la protection consulaire aux missionnaires, la France interviendrait militairement. Montigny, dont les vaisseaux ont été dispersés par un typhon, n'est pas pris au sérieux par les fonctionnaires-lettrés vietnamiens et poursuit sa route vers un Shanghai aux



prises avec les Taiping. Au Đai Nam, le pays est toujours en crise. La nouvelle dynastie n'arrive toujours pas à asseoir sa légitimité, froisse les bouddhistes en obligeant à l'installation de temples à Confucius, délaisse l'ancienne capitale du Nord, Thăng Long (actuelle Hà Nội) privant du même coup l'élite lettrée du nord du pays de postes et de reconnaissance. Les révoltes intérieures se succèdent les unes aux autres : on en compte en moyenne une dizaine par an depuis du règne de Gia Long jusqu'à celui de Tự Đức. Aucune réponse n'a été donné à l'Empereur des Français.

La même année, Français et Britanniques, unissent leurs forces pour faire, de nouveau, plier la Chine. En 1856, les deux empires européens protestent contre l'arrestation à Canton d'une jonque de trafiquants d'opium, *L'Arrow*, immatriculée à Hong Kong et battant pavillon britannique et la décapitation au Guangxi d'un Père des Missions Etrangères de Paris, Auguste Chapedelaine. C'est le début de la Seconde Guerre de l'Opium (1856-1860). Londres et Paris, soutenus par Washington et Saint-Pétersbourg, se préparent à la guerre et lorsque la flotte appareille de Toulon, Napoléon III lance aux hommes en partance « *que Dieu veille sur cette petite armée qui traverse les mers et va à cinq mille lieues du sol natal venger les droits sacrés du christianisme et de la civilisation* ». Parti d'Inde, 5 000 cipayes, encadrés par les Britanniques, débarquent à Canton le 23 octobre 1856 avant que la flotte franco-anglaise arrivée sur place ne bombarde la ville. Les opérations se succèdent les unes aux autres et en 1858, Pékin accepte de négocier à Tien-T'sin (Tianjin). Pour les Anglais, il était temps, ils avaient dû rapatrier rapidement l'année suivante l'essentiel des leurs troupes anglo-indiennes pour contrer la révolte des Cipayes (1857-1858) qui signe l'arrêt de mort de *l'East India Compagny*, remplacée par une vice-royauté britannique sur le Raj, une fois la révolte matée dans un bain de sang. Pour les Français, s'associer aux Britanniques c'est aussi s'assurer de les contenir dans leur hégémonie dans la région et être sûr de s'assurer les mêmes droits commerciaux dans la région. D'autant que la pébrine s'est désormais étendue à tout le bassin méditerranéen et les soyeux lyonnais, dont dépend l'approvisionnement en soies grèges, tournent désormais leurs yeux vers l'Asie, au Bengale d'abord puis vers la Chine et le Japon après l'ouverture en 1858 de la concession internationale de Yokohama.

Tandis que les flottes françaises et britanniques stationnent au large de la Chine, Napoléon III convoque en 1857 une Commission de Cochinchine chargée d'envisager la faisabilité d'opérations militaires en Annam puisqu'aucune réponse n'a été donné à Montigny l'année précédente. L'affaire pour la France est d'autant plus importante que la même année 1857, les Britanniques ont fait savoir qu'ils allaient utiliser la voie fluviale de l'Irrawady birman, doublée d'un projet de ligne ferroviaire, pour atteindre la province frontalière chinoise du Yunnan, annexant du même coup la Haute-Birmanie encore indépendante à Mandalay dont ils viennent de faire un protectorat. Les Français ne veulent pas être écartés d'un grand jeu qui ne dit pas encore son nom : utiliser les fleuves de la péninsule indochinoise pour drainer les richesses supposées de la Chine méridionale. Hors de question de voir le marché de la Chine méridionale leur échapper. C'est d'ailleurs ce à quoi conclue la Commission de Cochinchine qui estime, sur les recommandations du père lazariste Hévariste Huc, que le Mékong mène directement au Yunnan



et au Tibet. Le Yunnan que les missionnaires décrivent depuis la révolte des Panthay comme un véritable *eldorado* afin de pousser, par ce biais, les Anglais ou les Français à y intervenir contre les rebelles musulmans qui ne respectent pas les traités et donc l'apostolat des missionnaires. Dans l'attente du règlement du traité de Tianjin, les Anglais étant occupés en Inde, les Français lancent l'opération de Cochinchine.

Le 1^{er} septembre 1858, une partie de la flotte de l'expédition de Chine, commandée par Rigault de Genouilly, cingle vers l'Annam et fait débarquer l'infanterie de Marine à Tourane. Au nom de la protection de la Sainte-Croix, Madrid, *via* son gouverneur général à Manille prête main-forte aux Français et appuie le petit corps expéditionnaire d'une troupe de soldats tagals encadrés par des officiers espagnols et français, ces derniers parlant espagnol pour avoir participé aux guerres carlistes. Après s'être emparée de la ville-port et, en vain, de la capitale impériale, Hué, l'amiral Rigault de Genouilly qui connaît bien la région, s'empare de Saigon et transforme le petit port fluvial en point d'appui de la flotte française. Le site est intéressant : protégé des typhons, il se trouve au débouché du Mékong dont on pense alors, à tort, qu'il est le chemin le plus direct du Yunnan à la mer de Chine méridionale. Par ailleurs, son delta doit donner à la France du riz à troquer en Chine contre des soies qui font alors cruellement défaut l'industrie lyonnaise de la soierie. Cependant, les trois concessions exigées par les Français ne sont pas acceptées par Hué. En 1859, il n'est en effet pas question de colonisation territoriale.

Les Français veulent encore négocier une île ou de simples concessions côtières dans le delta. Devant la vive résistance militaire vietnamienne, Rigault de Genouilly est contraint de tenir ses positions alors que l'essentiel des troupes est engagé en Chine. Pour remédier au manque d'hommes, les officiers s'appuient sur les catholiques enrôlés comme auxiliaires tout en se rapprochant des grands négociants chinois du delta dont ils font leurs principaux intermédiaires, puisque ce sont eux qui contrôlent le marché du riz. En 1860, en vertu du traité de libre-échange Cobden-Chevalier, Saigon – sur le modèle de Singapour – est déclaré port franc et dégage déjà plus d'un million de franc-or de bénéfices. La conquête tombe à pic. Du fait de la pébrine qui a ravagé la sériciculture du bassin méditerranéen, la Chambre de commerce de Lyon et celle de Saint-Etienne appellent à la création d'une ligne de navigation postale subventionnée pour relier Marseille à Shanghai afin de s'approvisionner en soies d'Extrême-Orient. Saigon tombe à point nommé et devient le point d'appui tant convoité en mer de Chine. Dès 1862, la ville qui jouxte le fleuve sert de port d'escales aux vapeurs de la *Compagnie des Messageries Impériales* dont les Lyonnais contrôlent via les réseaux saint-simoniens (Arlès-Dufour et Talabot). La ligne dite « d'Indochine » relie désormais en 34 jours Marseille à Saigon poussant ensuite sur Shanghai puis, dès 1864, sur Yokohama. Elle est que l'une des parties visibles du réseau et d'infrastructures permettant à Lyon de concurrencer Londres sur le marché de soies asiatiques. Une structure que viennent de mettre en place, dans l'optique du traité de libre-échange.

Le temps de l'Indochine vient de débuter. En dépit du harcèlement des positions françaises par les troupes vietnamiennes, la France s'est ouvert un balcon sur la mer de Chine. L'amiral Charner fait dégager un périmètre de sécurité, occupe Mỹ Tho et Biên Hòa. En position de force il négocie le traité de Saigon du 5 juillet 1862 qui cède à Paris les trois provinces de



Cochinchine orientale, le petit archipel des Condore ainsi que les droits vietnamiens sur le Bas-Cambodge qui ouvre la porte à l'annexion du royaume d'An Duong. Un an plus tard, l'ambassadeur vietnamien Phan Thanh Giản tente de négocier en France leur rachat. En vain. Vain. Sur les ordres de Saigon, le commandant Doudart de Lagrée vient d'obtenir de Norodom 1^{er} – pistolet sur la table – la ratification d'un traité de protectorat qui donne à la France l'accès au moyen Mékong et empêche tout mouvement en tenaille des Vietnamiens. C'est ainsi que le Bas-Cambodge tombe dans l'escarcelle française et passe sous la coupe de plus en plus insistante de Saigon. La capitale, Oudong, est transférée dans la plaine des Quatre-Bras, à Phnom-Penh, plus proche de Saigon par le grand fleuve et, surtout, éloigné du Siam qui ne tolère pas la prise de possession française et appuie la résistance de princes liés Bangkok. Quatre ans plus tard, en 1867, l'ensemble de la Cochinchine est conquis et la nouvelle possession prend le statut de colonie, gouvernée par des amiraux qui, depuis 1861 et qui jusqu'en 1879, portent le titre de gouverneur. Phan Thanh Giản qui menait la résistance dans les provinces méridionales ne supporte pas l'humiliation et se suicide. Lorsque la Cochinchine est proclamée colonie française, le ministre de la Marine et des Colonies, Chasseloup-Laubat déclare aux Marins servant la France sous ces tropiques « *Vous mettez ici vos pieds dans ceux de Duplex* ». De fait, la nouvelle possession, à la manière de l'Algérie dirigée par la Guerre et notamment l'Armée d'Afrique, la Cochinchine est gérée par la Marine. Fief des Amiraux-Gouverneurs, c'est la Royale qui en assure l'administration jusqu'en 1879 lorsque la IIIe République fait basculer celle-ci dans le régime civil. A la manière des Bureaux arabes, l'amiral Bonard affirme qu'il « *importe de ne pas violenter les mœurs, ni même les préjugés des populations. La politique d'attraction, qui doit, selon moi, dominer dans nos rapports avec les indigènes, comporte des ménagements, des précautions, peu compatibles avec la rigidité de notre législation et de notre régime militaires* ». Hésitant entre assimilation et association, la tâche qui attend les officiers de la Marine est lourde lorsqu'ils se font administrateurs. Ignorant tout du pays, ils apprennent chinois et vietnamien, découvrent les codes « annamites » et un autre univers que beaucoup apprennent à aimer à la manière d'un Francis Garnier, administrateur dans la ville chinoise de Chợ Lớn. De fait, les officiers de Marine devenus inspecteurs des Affaires Indigènes, dirigée par Henri Reunier, second de Rigault de Genouilly et futur ministre de la Marine comme son chef, devinrent bien vite les hommes à tout faire de la conquête.

Alors que la Marine s'empare de la Cochinchine, la non ratification du traité de Tiānjīn

(1858) par les autorités chinoises et les tensions qui reprennent entre troupes franco-anglaises et impériales aboutit à la reprise des hostilités, au sac du Palais d'Été, à la reddition des Qing et) à l'augmentation des revendications occidentales inscrites dans la Convention de Pékin (1860), finalement acceptées par Pékin. Anglais et Français obtiennent alors une indemnité de guerre de 8 millions de taëls chacun, soit la somme approximative de 132 millions de francs-or ; la légalisation du commerce de l'opium ; l'ouverture de 11 nouveaux ports, essentiellement fluviomaritimes, sur le Yángzǐ Jiāng, la principale artère de circulation au cœur de la Chine. Cependant, ils n'arrivent pas à obtenir des autorités impériales la libre navigation au-delà de



Hankou (Wǔhàn). En effet, l'article 6 de la Convention permet aux Chinois de mettre hors de portée des Français et des Anglais les provinces les plus riches du cœur de l'Empire, dont celle du Sīchuan et d'y établir des douanes intérieures frappant les marchandises (linking). Ils obtiennent aussi l'établissement de légations diplomatiques à Pékin ainsi que la création d'un ministère des Étrangers chinois, le Zongli Yamen. En outre, la France obtient par l'article 13 du traité de Tiānjīn un véritable protectorat religieux sur la Chine impériale. Cette close oblige les Qing à reconnaître l'absolue liberté de pratiquer le christianisme dans tout l'Empire et de faire des missionnaires des représentants officiels de la France, munis d'un passeport diplomatique qui leur assure une parfaite immunité, leur protection étant désormais à la charge des fonctionnaires-lettrés, les mandarins. Enfin, dans l'article 6 de ladite convention, les autorités impériales doivent veiller à ce que les chrétiens qui avaient été spoliés puissent recouvrer leurs biens, confisqués depuis 1724. Cinq ans plus tard, en 1865, les diplomates français réussissent à compléter ces conventions religieuses par la ratification de la Convention Berthémy qui donne aux missionnaires le droit d'acquérir des terrains et de bâtir des églises et des écoles là où ils le souhaitent.

C'est d'ailleurs en se basant sur « droit religieux » imposé à Pékin que les affaires coréennes reprennent d'autant que les Russes qui ont des ambitions sur le royaume de Choseon tentent d'établir des relations commerciales privilégiées. Maintes fois éconduits, ils reviennent avec un navire de guerre qui se présente dans le port de Wonsan. Les catholiques coréens, qui forment désormais une importante communauté, proposent à la cour de s'appuyer sur la France pour éconduire les Russes, parfaitement informés des opérations franco-anglaises en Crimée les années précédentes. Le Régent après avoir discuté avec les missionnaires décide finalement de fermer totalement le Pays du Matin Calme et enclenche une violente répression anti-chrétienne. En février 1866, le vicaire apostolique, M^{Bf} Berneux, est arrêté, torturé puis décapité le 7 mars. Huit pères des Missions étrangères sont arrêtés et exécutés ainsi que près de 10 000 catholiques coréens. La réponse française est immédiate. En vertu de la Convention de Pékin qui donne aux missionnaires le rang de consul de France, preuve que la France du Second Empire, comme naguère la Monarchie de Juillet, use de la question religieuse comme d'un véritable levier de puissance. Comme l'expédition humanitaire de Syrie au Mont-Liban en 1860 qui débute au moment du percement du canal isthmique de Suez par Ferdinand de Lesseps, elle permet aussi à Napoléon III de calmer les catholiques français suite à l'engagement français suite à l'implication de l'armée dans l'unité italienne. Le contre-amiral Roze qui commande la Station navale des mers de Chine, prévenu du massacre décide d'intervenir, non sans avoir déclaré qu'il ne vengerait pas cette félonie sans entreprendre « *rien qui puisse compromettre la sécurité de nos bâtiments et le gouvernement de l'Empereur* ». Il fut convoqué à Saigon par son supérieur direct, le gouverneur de Cochinchine, désormais commandant en chef de la Division navale d'Extrême-Orient, désormais détachée de celle de l'océan Indien, preuve que la France est désormais une puissance en Asie orientale. Le très catholique amiral Pierre-Paul de Lagrandière, qui vient de lancer la



mission d'exploration du Mékong (1866-1868), donne son aval, en fonction des moyens disponibles.

De son côté, Henri de Bellonet, ministre de France à Pékin, appuie l'idée d'une répression exemplaire et cherche, en vain, l'appui de la Chine qui ne veut, en aucun cas, voir une de ses zones d'influence passer sous celle de la France. Le diplomate, de son propre chef, déclare déchu le roi de Choseon et expédie des canonnières lever des cartes hydrographiques pour reconnaître les côtes coréennes. Roze, furieux, en réfère à Paris et Bellonet fut l'objet d'une sévère réprimande. L'amiral monte alors son opération qui se déroule de septembre à novembre 1866 avec la projection d'un corps de débarquement. Il exige que les ministres fautifs soient remis à la France. Face au refus coréen, il tente plusieurs opérations et finit par bombarder Séoul depuis le pont de ses navires. Incapable d'aller plus loin, l'expédition de Corée fut un véritable coup d'épée dans l'eau, y compris pour les Américains qui tentèrent, eux aussi pour leurs baleiniers, d'ouvrir Pyongyang. Durant vingt ans, le pays allait rester une question épineuse pour la France.

Parallèlement, en Chine comme au Japon, la France renforçait sa présence, y compris sur le plan militaire. Une fois la Convention de Pékin ratifiée et suite à la menace des Taiping en Chine du Sud et centrale, celle des Ouïgours au Xinjiang mais aussi des Panthay au Yunnan, Paris offre ses services – comme d'ailleurs Londres et Washington – pour moderniser l'armée impériale chinoise. Ils reçoivent une réponse enthousiaste de trois grands mandarins réformateurs qui lancent le mouvement *Ziqiang* « autorenforcement ». Cette formule, empruntée au *Livre des Mutations*, marque le début des transformations qui affectent le monde chinois suite à l'influence de l'Occident. Lǐ Hóngzhāng (1823-1901), Zuǒ Zōngtáng (1812-1885) et Zēng Guófán (1811-1872) ont compris que l'Empire devait se moderniser pour lutter contre les forces qui déstabilisent leur pays : que ce soit l'avancée des « diables étrangers » ou, pire encore, les rebellions Taiping, Panthay et Nian. Pour ce faire, ils engagent des ingénieurs européens, achètent des armes modernes, mettent sur pied des ateliers capables de produire des munitions, des fusils, des canons, voire des navires de guerre. Enfin, ils font installer, partout où l'Empire est menacé, un réseau d'arsenaux et de chantiers navals, à la manière des greniers publics. La stratégie suivie est celle de la survie : inutile de voir la dynastie balayée et recommencer des pourparlers ou des expéditions militaires avec les Taiping.

L'Enseigne de Vaisseau, Paul Nevèu d'Aiguebelles est désigné pour monter en 1861 une sorte de corps-francs composé de sous-officiers français encadrant des soldats chinois équipés d'armes modernes pour lutter aux côtés des soldats réguliers impériaux contre les Taiping. Cette troupe hétéroclite, « l'Armée Toujours Triomphante », s'illustre à de nombreuses reprises et fût décisive (aux côtés de son équivalent britannique, la « Ever Victorious Army ») dans la défaite des rebelles. Les instructeurs occidentaux commencèrent alors à moderniser l'armée impériale. Les Français travaillent à celle d'un grand mandarin réformateur, Zuǒ Zōngtáng. Son second, un autre officier de Marine lorientais, Prosper Giquel qui avait travaillé pour les Douanes Maritimes impériales chinoises, placée sous la direction de Sir Robert Hart, et qui avait appris le chinois, prend en 1864 la suite d'Aiguebelles rappelé



en France pour commander la force franco-chinoise. Dissoute à la fin de l'année, Giquel retourna aux Douanes chinoises.

En quasi synchronie, Léon Roches, ministre plénipotentiaire de la France au Japon arrive à vendre au gouvernement shogunal la construction d'un arsenal maritime moderne à Yokosuka et une mission militaire française chargée d'instruire et de moderniser, comme cela avait été fait en Chine, l'armée du Shôgun. Commençaient alors une longue période de coopération franco-japonaise, dans un Japon aux tensions opposant les partisans du Shôgun aux clans du Sud (soutenus par les Britanniques). La mission arsenal, constituée d'une quarantaine de membres, est dirigée par un jeune ingénieur du génie maritime, Léonce Verny (1837-1908), détaché hors cadre et mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères. Verny rédige en quelques semaines un avant-propos d'une dizaine de pages, définissant les grandes lignes du futur arsenal militaire, sur le modèle de celui de Toulon. Nommé au service du Bakufu (le gouvernement du Shôgun), il est chargé, en 1866, de recruter des ouvriers dans les arsenaux de Brest et de Toulon, et dirigera lui-même l'arsenal de Yokosuka de 1866 à 1875. La même année 1865, les capitaines Chanoine et Brunet sont chargés par le ministère de la Guerre et celui des Affaires étrangères de monter une mission militaire qui se déroula de 1867 à 1868 dans un pays en proie en 1868 à une véritable guerre civile – la guerre de Boshin qui clôt l'époque d'Edo.

Après avoir formé des cavaliers, des fantassins et des artilleurs, la mission Chanoine (futur ministre de la Guerre) s'acheva par l'équipée du capitaine Jules Brunet lors de la courte République d'Ezo qui, une fois tombée, entraîna la victoire définitive des opposant qui en 1868 instaurent l'Ere Meiji et l'avènement de l'empereur Mutsuhito. En dépit de l'équipée du dernier samouraï français, Brunet, la coopération repris quelques années plus tard sous la III^e République. Entre temps, l'équipe de Verny qui devait livrer l'arsenal en 1869 se trouve retardé par les tensions internes du pays-archipel. La coopération mise à mal, puisque la France avait soutenu le shogunat, faillit être rompue. Cependant, les Japonais, pragmatiques, décident de maintenir le projet de Yokosuka déjà bien engagé, mais les Japonais prennent progressivement le contrôle des opérations et affirment leurs prérogatives dans la construction de l'arsenal, aux dépens des Français. Cependant celui-ci, à la fin du règne impérial français et au moment de l'ouverture du canal de Suez en 1869, l'arsenal de Yokosuka est quasi totalement achevé. C'est une prouesse technique incroyable qui incombe à Verny et ses hommes. Au même moment, les Soyeux lyonnais ouvrent plusieurs agences de leurs sociétés sur place et y déploient une intense activité d'importation de soies grèges et de pontes de vers à soie pour tenter de régénérer la sériciculture française alors que les coopérations avec la France, comme avec d'autres pays, se multiplient dans de nombreux domaines, permettant ainsi la modernisation du Japon de Meiji. Et même en dépit de l'épopée du capitaine Brunet, dès 1873 la coopération militaire française reprend avec le Japon impérial.

Parallèlement et en quasi synchronie, en Chine, Prosper Giquel est rappelé par Zuō Zōngtáng en 1866 afin d'organiser l'ébauche d'un projet similaire à celui du Japon, la construction d'un arsenal militaire maritime à Fuzhou alors que les Britanniques en montent un autre à



Jiangnan, à Shanghai et un autre à Nankin. Giquel, comme l'avait fait Verny au Japon, servit comme directeur européen de 1867 à 1874 à la réalisation de ce chantier colossal en « joint-venture » qui, comme en Chine, généra un intense transfert de technologie et de savoir-faire tandis que la direction chinoise était assurée par l'envoyé impérial Shen Baozhen. Là encore, comme au Japon, l'objectif était de créer une flotte chinoise moderne de bateaux de guerre et de transport, et d'éduquer les techniciens chinois aux techniques européennes, ce qui fut fait par la création de l'école de Maiwei – dont les cours se déroulaient en français – qui devint par la suite une université. Ces efforts contribuèrent au mouvement d'auto-renforcement chinois pour acquérir les technologies occidentales. Après la fin de sa période d'administration directe du projet en 1874, le lorientais continua à servir l'arsenal en travaillant en tant que consultant, acheteur et codirecteur de la Mission chinoise d'instruction en 1877. L'objectif de la mission était de fournir une instruction technique avancée pour compléter le programme d'instruction de l'arsenal, et de former ainsi les premiers ingénieurs chinois.

Enfin, il ne faut pas non plus perdre de vue la question de l'expédition du Mexique (1861-1867) dont l'un des buts, les moins mis en avant, et la ré-exploitation des mines d'argent. En effet, la question, traitée dès 1848 par le Saint-Simonien Michel Chevalier 1848 dans *La Revue des Deux-Mondes*, ancien élève de l'Ecole des Mines et depuis 1841 professeur d'Economie Politique au Collège de France. Dans cet article, très informé, toutes les raisons de l'expédition du Mexique (mise en place d'une monarchie catholique d'importation européenne pour faire pièce aux anglo-saxons protestants et exploitation des mines d'argent) y sont développées. Pourquoi ce lien entre la politique asiatique de Napoléon III et le Mexique. Simplement parce que, ne l'oublions pas, en Asie Orientale et du Sud-Est comme à Madagascar, la monnaie pour les transactions commerciales est précisément la piastre mexicaine ou « pièce de 8 », qui est la même que la piastre espagnole. Une pièce plus riche en argent pur, supplantant en grammage le *trade* dollars américain. Après l'indépendance du pays en 1821, la pièce de 8 réaux mexicaine a continué d'être une pièce de monnaie de négoce international, très populaire en Asie jusqu'à la fin du XIX^e siècle, pour finalement devenir une pièce de 1 *peso*. A ces questions monétaires s'ajoutent celles du transport des lingots et pièces d'argent vers les marchés asiatiques qui en absorbent des quantités colossales. Le projet de construction en Amérique centrale d'un canal transocéanique reliant le Pacifique à l'Atlantique était dans la tête de Louis-Napoléon Bonaparte depuis son emprisonnement au fort de Ham en 1840. Si les Français n'ont pas d'opium pour troquer des marchandises en Asie, ils pourraient en revanche avoir des lingots d'argent comme jusqu'en 1821 les Espagnols en avaient inondant le marché d'Asie orientale depuis leurs entrepôts de Manille ravitaillé depuis la Nouvelle-Espagne par le système du *Galeón de Manila* ou *Nao de China* mais qui s'était arrêté avec l'indépendance mexicaine. Si, contrairement à ce qui a été souvent écrit, l'Empereur était fasciné par « *les richesses que l'on prêtait – sans avoir jamais vraiment étudié la question – au pays des Aztèques et de Hernan Cortez : des mines d'or, de fabuleux gisements d'argent* », on sait aujourd'hui qu'il était utilement renseigné par son premier conseiller, Michel Chevalier en personne qui, lui, avait



bien étudié le dossier et qui, lui aussi, s'était intéressé à la question du canal transisthmique en publiant en 1844 un ouvrage sur la question, *L'Isthme de Panama, suivi d'un aperçu sur l'isthme de Suez*. Ancien directeur du journal saint-simonien *Le Globe*, Chevalier était devenu un membre éminent du Conseil d'État de l'Empereur et la principale figure d'autorité en matière de politique commerciale et industrielle sous le Second Empire. De fait, on ne peut séparer la question mexicaine, qui tourna au désastre que l'on connaît, des affaires asiatiques, au moment même où le métal argent atteint les prix les plus élevés dans l'histoire de l'humanité. Le passage à l'étalon or des Allemands puis des Américains qui vendirent leurs stocks d'argent en précipita ensuite le cours au début des années 1870, ce qui fut le grand rendez-vous manqué de la *Banque de l'Indo-Chine*, fondée en 1875 par un consortium des principales banques de dépôt françaises qui émis une piastre dite « Indo-Chinoise » plus grammée en argent pur que la mexicaine. En vain.

En 1869, lorsque l'Impératrice inaugure le canal de Suez en grande pompe, en synchronie, les soyeux lyonnais parachèvent le système saint-simonien qu'ils avaient monté depuis la fin des années 1840, une nouvelle route des soies asiatiques française, en fondant la même année la *Compagnie Lyonnaise d'Assurance Maritime*. Marseille devenait, un temps, jusqu'en 1873, le grand entrepôt des soies d'Asie (Bengale, Chine et Japon), avant que Lyon ne lui souffle la place. Le régime libéral instauré depuis 1860 était plébiscité la même année 1869, assurant au régime une vraie stabilité que la dépêche d'Ems ébranla en faisant tomber Napoléon III dans le piège que Bismarck lui avait tendu. S'il s'effondre un an plus tard à Sedan, les politiques initiées en Asie furent toutes reprises par les Républicains sans jamais cependant se targuer de cet héritage doublement impérial, celui de l'Empire de l'Empire. Clairement, compte tenu de toutes ces synchronies qui n'avaient jamais été toutes mises en lien les unes avec les autres, on peut clairement affirmer que la politique du règne est globale, comme le journal saint-simonien du même nom. C'est ce que nous aurons le plaisir de vous présenter l'année prochaine, dans le cadre du centenaire de l'Académie avec Dominique Barjot dans un ouvrage collectif inédit à paraître chez Hémisphère Editions, *L'Asie et la France. Le « moment Second Empire*. Ouvrage auquel nous vous renvoyons pour toute la bibliographie qui, sur le sujet, est immense.

Je vous remercie de votre attention.



Bibliographie succincte :

- BARJOT Dominique et KLEIN Jean-François (dir.), *L'Asie et la France. Le « moment Second Empire »*, Paris, Hémisphères Editions, coll. « Mers et Empires » 2022, en cours de publication.
- BONIN Hubert, HODEIR Catherine et KLEIN Jean-François (dir.), *L'Esprit économique impérial ? Réseaux et groupes de pressions du patronat colonial en France et dans l'Empire (1830-1962)*, Paris, SFHOM, 2008.
- DURAND Guy et KLEIN Jean-François, « Une impossible liaison ? Marseille et le commerce à la Chine (1815-1860) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2010/1, n°57-1, pp. 139-167.
- KLEIN Jean-François, *Soyeux en mer de Chine. Stratégies des réseaux lyonnais en Extrême-Orient (1843-1906)* » thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Claude Prudhomme, Université Lyon-2, 2002.
- KLEIN Jean-François, *Les maîtres du comptoir : Desgrand Père & Fils. Réseaux du négoce et révolutions commerciales (1720-1878)*, Paris, PUPS, 2013.
- KLEIN Jean-François, *Ulysse Pila, « Vice-Roi de l'Indo-Chine ». Des routes de la soie au pouvoir impérial (1837-1909)*, Lyon, Ed° du Zeugma, 2017.
- KLEIN Jean-François, « Natalis Rondot, un libéral au service des intérêts lyonnais », dans Éric Anceau et Dominique Barjot (dir.), *L'Empire libéral. Essai d'histoire globale*, Paris, Edition SPM, 2021, 376 p., p. 227-247.
- KLEIN Jean-François, « Réseaux d'influence et stratégie coloniale : le cas des Soyeux lyonnais en mer de Chine », *Outre-Mers, revue d'Histoire*, n° 346-347, 2005/1, p. 221-256.
- PICON Antoine, *Les saint-simoniens : raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.